

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 204-2014
Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.RRGR.1065

Déposée le: 24.10.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Riem (Iffwil, PBD) (porte-parole)

Frutiger (Oberhofen, PBD)

Stähli (Gasel, PBD)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: 1528/2014 du 17 décembre 2014

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Crédit accordé pour la réalisation du projet Tram Region Bern: qu'en sera-t-il?

Le projet Tram Region Bern a été rejeté en votation populaire. Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles seront les répercussions financières de ce rejet dans les domaines suivants :
 - a. compte des investissements,
 - b. compte de fonctionnement 2014,
 - c. budget 2015 et plan intégré mission-financement 2016-2018,
 - d. planification de l'investissement,
 - e. subventions fédérales,
 - f. le cas échéant, d'autres domaines ?

2. Comment les moyens prélevés sur le Fonds des investissements pour la réalisation du projet seront-ils dépensés ? Qu'est-ce qui est prévu si les moyens ne sont pas utilisés ou ne le sont qu'en partie ?
3. Quels organes décident de l'utilisation des moyens non dépensés pour le projet ?
4. Comment le Grand Conseil sera-t-il associé à la suite de la planification mentionnée dans le communiqué du 14 octobre 2014 ? Faudra-t-il voter un nouveau crédit d'étude ?

Motivation de l'urgence :

Les questions posées ont un rapport étroit avec les décisions qui seront prises en novembre prochain lors du débat budgétaire.

Réponse du Conseil-exécutif

Après le non des communes d'Ostermundigen et de Köniz au tram, la délégation des autorités de Tram Region Bern a immédiatement stoppé le projet. Ce dernier ne sera pas réalisé et tous les travaux en cours seront interrompus dans les règles. Le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics pour la période 2010-2013 prévoyait l'allocation de 107 millions et le crédit-cadre 2014-2017 de 96,5 millions de francs aux branches de tram en direction de Köniz et d'Ostermundigen. Cet argent aurait dû être dépensé durant la période 2015-2024. Les crédits d'objet pour la réalisation du Tram Region Bern en seront déduits (branche d'Ostermundigen) ou ne feront pas l'objet d'une procédure d'autorisation (branche Köniz). Les fonds prévus ne seront pas utilisés pour le projet. Un crédit de planification préalable pour un deuxième axe de tram au centre-ville de Berne sera également décompté. Le plan intégré mission-financement, ainsi que la planification des investissements seront adaptés en conséquence.

1. Les répercussions financières des résultats de la votation populaire sont les suivantes :
 - a) Compte des investissements 2014 : réduction d'environ 7,5 millions de francs.
 - b) Compte de fonctionnement 2014 : réduction d'environ 1 million de francs (amortissements)
 - c) Budget 2015 et plan intégré mission-financement 2016-2018 : les montants ci-après, qui sont inscrits dans le compte des investissements, ne seront désormais plus nécessaires.

Budget 2015 :	CHF 18,5 millions
---------------	-------------------

Plan intégré mission-financement 2016 :	CHF 35,8 millions
---	-------------------

Plan intégré mission-financement 2017 :	CHF 39,9 millions
---	-------------------

Plan intégré mission-financement 2018 :	CHF 42,6 millions
---	-------------------

En outre, les amortissements dans le compte de fonctionnement seront moins élevés. La planification sera adaptée.

- d) Planification de l'investissement jusqu'en 2024 : allègement d'un montant total de 218 millions.
 - e) Subventions fédérales : les subventions promises par la Confédération resteront réservées pour les projets correspondants jusqu'à l'échéance du fonds d'infrastructure en 2027.
 - f) Il n'y a pas d'autres répercussions financières directes connues.
2. Pour la période 2012–2014, le Grand Conseil a engagé un montant total de 13 millions de francs pour le Tram Region Bern à prélever sur le Fonds de couverture des pics d'investissement. Le montant effectivement prélevé dans le Fonds jusqu'en 2013 s'élève à 6,5 millions de francs et il s'agira de décider s'il est question d'utiliser les quatre millions engagés pour 2014 et si oui, dans quelle mesure. Cette décision sera prise sur la base des dépenses effectivement réalisées en 2014 pour ce projet de tram et du résultat de clôture de cette même année. Tous les fonds qui ont été engagés pour le Tram Region Bern et qui n'ont pas été utilisés sont donc libérés et le Grand Conseil pourra décider de leur engagement pour d'autres projets.
3. Le choix d'engager les montants alloués au projet qui devaient être prélevés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement et qui ont été libérés relève de la compétence exclusive du Grand Conseil. Les fonds qui avaient été autorisés pour la réalisation des branches en direction de Köniz et d'Ostermundigen dans les crédits-cadres d'investissement pour les transports publics 2010–2013 et 2014–2017 ne sont pas utilisés et ne peuvent pas être utilisés d'une autre manière lors de la libération des deux crédits-cadres approuvés. Par ailleurs, les nouvelles autorisations de dépenses s'effectuent selon les compétences financières usuelles.
4. Dans le communiqué de presse du 14 octobre 2014, il a été fait référence de manière générale à la répartition des compétences pour la suite de la planification des transports publics après le rejet de Tram Region Bern. Pour l'instant, aucun nouveau crédit d'étude n'est nécessaire. Les fonds requis pour d'éventuels autres projets d'infrastructures dans le domaine des transports publics locaux devraient faire partie intégrante du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics suivant. Le prochain crédit-cadre de ce type (2018–2021) devrait être traité en 2017 au Grand Conseil.

Au Grand Conseil